

**Bruxelles, le 2 juillet 2025
(OR. en)**

11145/25

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0231 (COD)**

COMPET 674	AGRILEG 110
MI 497	SAN 426
IND 242	DENLEG 28
CONSOM 124	PHYTOSAN 22
JUSTCIV 124	SEMENCES 22
AGRI 321	STATIS 48
AGRIFIN 75	ECOFIN 940
VETER 70	CADREFIN 77

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	1 ^{er} juillet 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne

Objet:	RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS sur l'évaluation intermédiaire du programme pour le marché unique 2021–2027
--------	--

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 347 final.

p.j.: COM(2025) 347 final



Bruxelles, le 1.7.2025
COM(2025) 347 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

sur l'évaluation intermédiaire du programme pour le marché unique 2021–2027

{SEC(2025) 195 final} - {SWD(2025) 172 final}

1. INTRODUCTION

Le programme pour le marché unique constitue le programme de financement de l'UE destiné à aider le marché unique à exploiter pleinement son potentiel et à garantir la reprise à long terme de l'Europe après la pandémie de COVID-19. Le programme pour le marché unique a été **établi par le règlement (UE) 2021/690** pour la période couverte par le budget à long terme de l'UE 2021-2027 (le «cadre financier pluriannuel»)¹.

L'article 3, paragraphe 1, du règlement relatif au programme pour le marché unique définit les deux **objectifs généraux**:

- «améliorer le fonctionnement du marché intérieur et, spécialement, protéger les citoyens, les consommateurs et les entreprises, en particulier les PME, et leur donner les moyens d'agir, par le contrôle du respect de la législation de l'Union, l'amélioration de l'accès au marché, la fixation de normes et la promotion de la santé humaine, animale et végétale et du bien-être des animaux, tout en respectant les principes du développement durable et en garantissant un niveau élevé de protection des consommateurs, et par le renforcement de la coopération entre les autorités compétentes des États membres et entre ces autorités et la Commission et les agences décentralisées de l'Union;
- développer, produire et diffuser en temps utile des statistiques européennes de grande qualité, comparables et fiables qui étayent la conception, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des politiques de l'Union et aident les citoyens, les décideurs, les autorités, les entreprises, le monde universitaire et les médias à prendre des décisions en connaissance de cause et à participer activement au processus démocratique».

Le règlement (article 3, paragraphe 2) fixe également des objectifs spécifiques, qui constituent le fondement de la structure en piliers du programme:

- pilier 1: rendre le marché intérieur plus efficace;
- pilier 2: renforcer la compétitivité et la viabilité des petites et moyennes entreprises (PME);
- pilier 3: garantir l'efficacité des normes européennes ainsi que des normes internationales en matière d'information financière et non financière et de contrôle des comptes;
- pilier 4: mettre en avant l'intérêt du consommateur et garantir un niveau élevé de protection des consommateurs et la sécurité des produits;
- pilier 5: contribuer à garantir un niveau élevé de santé et de sécurité pour les êtres humains, les animaux et les végétaux dans le secteur des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux;
- pilier 6: développer, produire, diffuser et communiquer des statistiques européennes de grande qualité.

En vertu de l'**article 18** du règlement relatif au programme pour le marché unique, la Commission doit procéder à une évaluation intermédiaire dans un délai de quatre ans à compter du début de sa mise en œuvre. Cette évaluation sera utilisée dans le processus décisionnel. L'évaluation intermédiaire couvre la période de mise en œuvre 2021-2023.

¹ [Règlement relatif au programme pour le marché unique - 2021/690 - FR - EUR-Lex.](#)

L'évaluation porte sur le programme au regard de ses **objectifs généraux et spécifiques**. Conformément aux **lignes directrices pour une meilleure réglementation**, l'évaluation repose sur l'analyse de cinq critères d'évaluation (l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la valeur ajoutée de l'UE et la pertinence). L'évaluation porte également sur trois critères supplémentaires relatifs à la conception du programme (la flexibilité, les synergies et la simplification). En raison de la complexité de la conception du programme pour le marché unique, une approche ascendante, pilier par pilier, a été adoptée pour cette évaluation. La Commission a d'abord analysé les performances de chaque pilier par rapport à ses objectifs spécifiques afin d'évaluer leur contribution aux objectifs généraux du programme pour le marché unique et de tirer des conclusions pour le programme dans son ensemble. **Cette approche se reflète dans le présent rapport.**

Les constatations, les conclusions et les enseignements qui en découleront aideront la Commission à planifier ses travaux pour la période restante du cadre financier pluriannuel. Ils serviront de base solide pour concevoir de futurs programmes et actions pour le marché unique au cours de la période financière postérieure à 2027.

Le présent rapport se fonde sur un **document de travail des services de la Commission** relatif à l'évaluation, qui accompagne le rapport. Le document de travail des services de la Commission fournit davantage de détails sur le processus d'évaluation et les résultats. L'exercice a été soutenu par un contractant externe, chargé de réaliser une **étude indépendante** qui a servi à étayer les conclusions de l'évaluation. Des éléments probants provenant des activités de consultation, de l'analyse d'impact, des rapports de suivi, y compris des rapports annuels, et d'autres données pertinentes sont également utilisés.

La méthodologie d'évaluation comprenait l'analyse des données et la triangulation des résultats provenant des différentes sources utilisées. Un certain nombre **de difficultés et de limitations** ont été rencontrées au cours de l'évaluation. Elles peuvent être regroupées en deux catégories. La première catégorie comprend les difficultés liées à l'absence d'une structure commune d'établissement de rapports et d'un système d'indicateurs qui tiendraient compte de la complexité de l'architecture du programme pour le marché unique et de la diversité des activités de ses piliers et refléteraient les progrès et les effets cumulatifs du programme. La deuxième catégorie concerne l'insuffisance des données primaires et secondaires en raison d'un nombre limité de réponses à la consultation publique, d'un faible nombre de réponses à l'appel à contributions et de données statistiques insuffisantes pour quantifier les coûts et les avantages du programme ainsi que les résultats produits.

2. CONTEXTE

Le programme pour le marché unique consolide les lignes budgétaires précédentes et six grands programmes de la période financière précédente (2014-2020). Il intègre dans un cadre unique des initiatives telles que COSME, le programme «Consommateurs» et le programme de la chaîne alimentaire.

Le programme pour le marché unique constitue le principal instrument de financement de l'UE pour maintenir et faire progresser le marché unique. L'accent stratégique du programme pour le marché unique sur la promotion de la croissance économique, la réduction des obstacles et le renforcement de la coopération est conforme à ses objectifs généraux consistant à garantir un marché unique solide et intégré.

Le budget total du programme pour le marché unique s'élève à 4 353 millions d'EUR pour la période 2021-2027. Le programme pour le marché unique a alloué 1 909 millions d'EUR au cours de ses trois premières années, soit 44 % du budget total. Les fonds du programme ont été alloués au cours des trois premières années de mise en œuvre (2021-2023) conformément aux montants indiqués dans le règlement. La répartition des fonds entre les différents piliers est restée alignée sur le cadre établi dans le règlement relatif au programme pour le marché unique².

Le programme **s'articule autour de six piliers**, chacun ciblant des objectifs spécifiques. Le règlement relatif au programme pour le marché unique a attribué des parts indicatives du budget total à chaque pilier. Les fonds du programme sont répartis à travers différents mécanismes adaptés aux besoins spécifiques de chaque pilier.

Les **principales activités** soutenues par le programme pour le marché unique comprennent:

- la collecte et l'analyse de données, les statistiques officielles européennes, les études ainsi que les évaluations afin de soutenir l'application effective et la modernisation du cadre juridique de l'UE;
- des initiatives de renforcement des capacités et la facilitation d'actions conjointes entre les États membres, leurs autorités compétentes, la Commission et les agences décentralisées de l'UE;
- un soutien financier aux mécanismes qui permettent aux particuliers, aux consommateurs et aux représentants des entreprises de s'engager dans des processus décisionnels;
- l'amélioration de l'échange et de la diffusion des savoir-faire et des connaissances;
- l'élaboration de normes européennes communes.

Le **pilier 1** soutient le marché intérieur, par exemple par la mise en œuvre efficace des **politiques de concurrence et des mécanismes solides de surveillance du marché**, et s'est vu allouer 557 millions d'EUR (13 %). Les marchés publics ont financé des activités telles que le développement de plateformes numériques, y compris CASE@EC et Safety Gate, qui ont permis d'améliorer l'application des règles de concurrence et de favoriser des pratiques de marché plus sûres. Ces activités répondaient directement à l'objectif de maintenir le bon fonctionnement du marché intérieur.

Le **pilier 2** soutient les **PME en encourageant la compétitivité, en facilitant l'accès aux marchés et en permettant les transitions numérique et écologique**, et s'est vu allouer 1 milliard d'EUR (24 %). Les subventions ont permis de soutenir la fourniture de services de conseil adaptés et l'offre de possibilités de mise en réseau internationale au moyen d'initiatives phares, telles que: i) le réseau Entreprise Europe (EEN), qui permet aux PME de se développer sur de nouveaux marchés et d'adopter des technologies numériques et vertes; et ii) Erasmus pour jeunes entrepreneurs, qui a permis de faciliter les échanges transfrontières ainsi que de favoriser l'innovation et la croissance entrepreneuriale.

Le **pilier 3** renforce les **processus de normalisation** et les cadres pour l'information afin de garantir l'harmonisation des pratiques de marché et s'est vu allouer 221 millions d'EUR (5 %). Les contributions aux organisations européennes de normalisation et les subventions spécifiques ont soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de normes

² L'article 4 du règlement relatif au programme pour le marché unique indique les montants de financement spécifiques pour chaque pilier en euros.

harmonisées, ce qui a permis de garantir la compatibilité, de faciliter les échanges au sein de l'UE et de contribuer au maintien de la compétitivité mondiale de l'UE.

Le **pilier 4** fait progresser la **protection des consommateurs et la sécurité des produits** grâce à des initiatives coordonnées en matière de contrôle de l'application et de renforcement des capacités et s'est vu allouer 189,5 millions d'EUR (4 %). Les subventions et les marchés publics ont financé des programmes de renforcement des capacités destinés aux autorités nationales et ont renforcé les mécanismes de recours pour les consommateurs. À titre d'exemple, les centres européens des consommateurs (CEC) ont résolu des milliers de litiges transfrontaliers et la plateforme Safety Gate a permis d'identifier et de supprimer plus rapidement les produits dangereux, préservant ainsi les intérêts des consommateurs.

Le **pilier 5** vise les **problèmes en matière de santé et de sécurité** dans les secteurs alimentaire et agricole en encourageant des mesures préventives, le contrôle des maladies et les pratiques durables. Il s'est vu allouer 1,68 milliard d'EUR (40 %). Les subventions ont soutenu des mesures et des programmes vétérinaires et phytosanitaires d'urgence ainsi que des activités liées à la résistance aux antimicrobiens et à la prévention du gaspillage alimentaire. En outre, des marchés publics ont financé des initiatives de formation dans le cadre du programme «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres». Ces activités ont renforcé les mesures de prévention des maladies, amélioré le respect des règles de l'UE, renforcé la sécurité de la santé publique et contribué à rendre la chaîne d'approvisionnement alimentaire plus durable.

Le **pilier 6** fournit des **statistiques européennes de haute qualité**, qui constituent une base factuelle solide pour l'élaboration des politiques et la prise de décision, et s'est vu allouer 552 millions d'EUR (13 %). Les marchés publics et les subventions aux instituts nationaux de statistique ont permis la production d'ensembles de données solides, y compris des mises à jour en temps utile concernant les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux. Ces activités ont permis aux décideurs politiques d'avoir accès à des données fiables et pertinentes pour répondre efficacement aux défis et aux possibilités émergents.

3. PRINCIPALES CONCLUSIONS

En raison de la structure unique du programme pour le marché unique et du fait que les activités sont menées dans le cadre des piliers du programme, l'analyse se concentre sur les objectifs spécifiques en tant que base pour fournir des conclusions pour le programme dans son ensemble. L'évaluation intermédiaire du programme fait apparaître des **conclusions positives pour les trois premières années de mise en œuvre (2021-2023)**. L'évaluation a montré que les actions clés financées ont contribué à la réalisation des objectifs généraux et spécifiques du programme pour le marché unique. Malgré les conclusions globalement positives à mi-parcours de la mise en œuvre, des améliorations sont encore possibles.

3.1. Rendement

Le programme pour le marché unique a démontré son efficacité dans la réalisation de ses objectifs, **même si** des améliorations peuvent être apportées, étant donné que l'efficacité varie d'un pilier à l'autre.

Les activités financées par le programme pour le marché unique au titre du **pilier 1** ont contribué efficacement à l'amélioration des outils numériques dans différents domaines d'action, notamment la politique de concurrence, la surveillance du marché, les services financiers et l'information des consommateurs. Ces outils ont permis d'améliorer l'application des règles de concurrence en déployant des solutions numériques spécifiques et en renforçant la coopération avec les autorités nationales de concurrence et les États membres. CASE@EC, un outil de gestion des affaires, et eRFI, la plateforme d'enquête électronique de la Commission, témoignent notamment des progrès accomplis, bien que le déploiement de CASE@EC dans l'ensemble des instruments de la politique de concurrence ne soit que partiellement achevé et que les anciens outils de gestion des affaires doivent encore être progressivement supprimés. En outre, des outils tels que Your Europe et le système d'information du marché intérieur (IMI) ont considérablement favorisé la coopération administrative ainsi que l'accès du public aux informations de l'UE. Toutefois, il ressort de l'évaluation l'importance de recueillir régulièrement les retours d'information des utilisateurs afin de mieux évaluer l'impact plus large de ces outils.

Le **pilier 2** s'avère efficace dans la réalisation de ses objectifs, des initiatives phares telles que le réseau Entreprise Europe (EEN) et Erasmus pour jeunes entrepreneurs produisant de bons résultats. Les taux de satisfaction des clients de l'EEN sont très élevés. Ces clients font état d'effets tangibles sur les performances de leur entreprise et les échanges dans le cadre d'Erasmus pour jeunes entrepreneurs affichent des taux de réussite élevés et des effets confirmés sur l'apprentissage. Les Euroclusters ont utilisé efficacement des financements en cascade pour soutenir la résilience des PME, la numérisation et l'écologisation. Les actions en faveur de l'internationalisation, y compris les bureaux d'assistance Droits de la propriété intellectuelle et le centre UE-Japon, ont obtenu des résultats substantiels, avec des taux de satisfaction élevés et un nombre important de PME soutenues.

Le **pilier 3** a renforcé efficacement la participation des parties prenantes aux processus de normalisation européens et a favorisé l'adoption de normes européennes, en soutenant l'harmonisation et les principaux objectifs stratégiques. Si des organisations telles que le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) ont obtenu des taux d'adoption élevés à l'échelon national, il reste des défis à relever pour assurer la représentation de l'UE à l'échelon international et améliorer les performances de l'Institut européen de normalisation des télécommunications (ETSI). Le pilier a également permis de soutenir efficacement l'élaboration de normes de qualité en matière d'information financière et non financière et de contrôle des comptes. Grâce au financement du programme pour le marché unique, le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) a élaboré la première série de normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) et a promu les points de vue de l'UE concernant l'information financière. Le Conseil de supervision de l'intérêt public (PIOB) a, quant à lui, renforcé la supervision des normes de contrôle des comptes, en améliorant la représentation des différentes parties prenantes et en abordant les questions d'intérêt public.

Le **pilier 4** a contribué à maintenir et à renforcer efficacement la protection des consommateurs dans l'ensemble de l'UE, ainsi qu'à stimuler la participation des consommateurs à l'élaboration des politiques. Ces résultats sont notamment le fruit du travail du réseau de coopération en matière de protection des consommateurs (CPC), du système d'alerte Safety Gate, des CEC et de l'initiative sur la sécurité des produits CASP, ainsi que par la sensibilisation des organisations de consommateurs à l'échelon de l'UE

par l'intermédiaire du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC). Le pilier a également permis de renforcer efficacement la participation des consommateurs à l'élaboration des politiques en matière de services financiers. Finance Watch et Better Finance ont grandement contribué aux débats politiques, en sensibilisant et en représentant les intérêts des consommateurs. Toutefois, les résultats de l'enquête révèlent la nécessité d'une plus grande visibilité et d'une meilleure communication sur les activités de ces organisations.

Le **pilier 5** a contribué efficacement à améliorer la santé et la sécurité dans l'ensemble de l'UE. Il a permis de soutenir l'éradication et l'enrayement de maladies animales telles que la peste porcine africaine (PPA) et l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), ainsi que la réduction des cas de brucellose, de rage et d'infection par les salmonelles dans les populations de volailles. Les mesures cofinancées ont aidé les États membres à éradiquer ou à contenir les organismes nuisibles pour les végétaux, tels que la *Xylella fastidiosa*, le capricorne et le nématode du pin. Les États membres et les parties prenantes font état d'incidences positives au moyen de données quantitatives; toutefois, il n'apparaît pas clairement dans quelle mesure le programme pour le marché unique a contribué à ces résultats. La flexibilité des programmes de travail vétérinaires et phytosanitaires a permis de réaffecter les ressources aux défis urgents, ce qui a renforcé l'efficacité du pilier. En revanche, la réduction des taux de cofinancement a posé des problèmes budgétaires aux autorités de plusieurs États membres. Le pilier 5 a contribué efficacement à améliorer le partage des compétences et des connaissances entre les parties prenantes par l'intermédiaire du programme «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres», des réseaux de laboratoires de référence et de centres de référence de l'UE. Il a également appuyé efficacement la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, la prévention du gaspillage alimentaire et l'amélioration des normes en matière de bien-être animal.

Le **pilier 6** a efficacement amélioré la qualité et l'actualité des statistiques européennes, en fournissant une base factuelle solide pour l'élaboration des politiques dans l'ensemble du marché unique et dans des domaines clés tels que les transitions écologique et numérique et les droits sociaux. Les données d'Eurostat ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration des grandes stratégies de l'UE, y compris NextGenerationEU, le pacte vert pour l'Europe et REPowerEU, tout en facilitant la mise en place de mesures efficaces de réaction aux crises telles que la crise de l'énergie et la COVID-19. Le programme statistique européen (PSE) a élargi la couverture statistique et introduit des améliorations méthodologiques, de nouvelles sources de données et de meilleurs processus de validation, ce qui a considérablement renforcé la fiabilité des données. Le niveau élevé de confiance des utilisateurs dans les statistiques européennes (95 % des répondants en 2024 ayant exprimé leur confiance) souligne que les besoins des décideurs politiques et des parties prenantes ont été satisfaits dans le cadre du pilier.

3.2. Rendement

La mise en œuvre du programme a été **efficace**, les ressources ayant été allouées de manière efficace et des signes de rapport coût-efficacité ayant été observés. Les bénéficiaires considèrent généralement que les coûts et les avantages sont proportionnés, sans charge administrative disproportionnée. Toutefois, il est possible d'améliorer l'efficacité des activités du pilier, par exemple en ce qui concerne l'outil eGrants.

L'efficacité du programme pour le marché unique dans le cadre du **pilier 1** a été renforcée par l'allocation de fonds à des activités de passation de marchés gérées au titre de la

procédure d'appel d'offres de la Commission, ce qui a permis la fourniture de services ciblés et économes en ressources. Des outils numériques tels que eRFI et IMI ont été développés et maintenus à faible coût pour remplacer des systèmes redondants et améliorer le partage d'informations entre les autorités nationales, les entreprises et le public. Malgré ces réalisations, des gains d'efficacité limités ont été observés dans la consolidation des lignes budgétaires, puisque seules des simplifications administratives mineures et des mécanismes de transfert budgétaire améliorés ont été constatés par rapport à la période de financement précédente. Les efforts visant à maximiser l'efficacité au moyen d'activités de formation et d'apprentissage par les pairs, telles que la simplification des options de coûts pour les subventions, restent des domaines à améliorer.

Le soutien financier aux tiers dans le cadre du **pilier 2** est un outil efficace pour soutenir les petites entreprises, mais il peut entraîner une charge administrative pour les consortiums plus petits et moins expérimentés qui bénéficient d'un financement au titre du programme pour le marché unique. Les bénéficiaires estiment généralement que les exigences administratives sont raisonnables et les PME clientes de l'EEN déclarent que les services sont efficacement alignés sur les besoins des entreprises. La simplification des processus, par exemple en mettant au point des modèles types, une plateforme de gestion centrale et de meilleures conditions de paiement, constitue un moyen d'améliorer l'efficacité, tandis que les actions de moindre envergure du programme sont plutôt réservées aux cas dûment justifiés, tels que le pilotage d'approches innovantes.

Le **pilier 3** a amélioré la transparence en matière d'information financière, qui a été rationalisée par l'introduction de coûts unitaires. Toutefois, la transition initiale a engendré une charge administrative, y compris une duplication des procédures eGrants et un remboursement insuffisant des frais de voyage pendant les périodes d'inflation. Les bénéficiaires ont géré efficacement les fonds afin de garantir un bon rapport coût-avantages et ont œuvré activement à la diversification des sources de financement, mais les progrès varient d'une organisation à l'autre, par exemple entre l'International Financial Reporting Standards Foundation (Fondation IFRS), l'EFRAG et le PIOB. Il est essentiel d'assurer un financement public suffisant pour l'EFRAG et de garantir un modèle de financement durable pour le PIOB afin de préserver l'indépendance et de soutenir la publication d'informations de qualité par les entreprises et en matière de durabilité, qui sont essentielles pour les investisseurs et les marchés des capitaux.

En ce qui concerne le **pilier 4**, le passage aux marchés publics a permis d'améliorer l'efficacité dans la prise en compte de l'évolution des questions relatives aux consommateurs, telles que les droits numériques et la sécurité des produits, comme le montrent les données probantes recueillies au moyen d'enquêtes et d'études. En obtenant des résultats significatifs par personne, Better Finance a fait preuve d'une productivité et d'une efficacité remarquables et s'est distinguée des organisations de taille similaire. De même, Finance Watch a maintenu un niveau élevé d'efficacité, en produisant de nombreux résultats, en particulier dans les activités de communication, tout en réalisant un travail de qualité sur les mauvaises pratiques financières, le financement des PME vertes et le surendettement.

Le **pilier 5** a soutenu efficacement les programmes vétérinaires et phytosanitaires, en réaffectant les ressources à des maladies prioritaires, telles que la PPA et l'IAHP, tout en cofinçant des mesures visant à atténuer les foyers d'organismes nuisibles pour les végétaux, tels que la *Xylella fastidiosa* et le nématode du pin. Les analyses coût-efficacité des mesures financées par le programme pour le marché unique en vue de lutter contre l'IAHP et la *Xylella fastidiosa* mettent en évidence le rôle du programme dans l'allègement

de la charge financière pesant sur les États membres. Le soutien à la plateforme pour le bien-être animal de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) a renforcé la mise en œuvre et l'application des normes en matière de bien-être animal dans toute l'Europe. Le programme «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres» a également enregistré une baisse significative des coûts unitaires par formation et par participant, principalement en raison du passage aux formats en ligne.

Le **pilier 6** a démontré l'efficacité de l'allocation des ressources, les parties prenantes ayant reconnu le rapport coût-efficacité du PSE et les avantages proportionnés qu'il offre. L'automatisation et la rationalisation des processus statistiques ont contribué à des gains d'efficacité, ainsi qu'à une réduction des ressources humaines au sein du système statistique européen (SSE). Toutefois, les parties prenantes soulignent que toute nouvelle réduction du personnel pourrait entraver la capacité du PSE à répondre à la demande croissante de statistiques détaillées et actualisées et à investir dans les nouvelles technologies. La simplification législative et l'adoption d'outils électroniques ont permis de réduire la charge administrative. Les parties prenantes font état d'un succès modéré à élevé dans ce domaine. Le fait que le PSE s'appuie sur diverses sources de financement, y compris des fonds subdélégués, a contribué à l'élaboration de statistiques sur mesure. Toutefois, les parties prenantes soulignent l'importance d'une structure de financement qui garantisse l'autonomie et l'efficacité à long terme.

3.3. Cohérence

L'évaluation conclut que le programme pour le marché unique fait preuve d'une **cohérence interne**. Il n'y a pas de chevauchement entre ses piliers et ses domaines d'action: chaque pilier se concentre sur différents secteurs stratégiques dotés de cadres réglementaires distincts. L'alignement sur d'autres programmes-cadres financiers pluriannuels, dont les activités ne font pas double emploi avec le programme pour le marché unique, ainsi que sur le cadre réglementaire de l'UE, les stratégies de l'UE et les objectifs plus larges met en évidence sa cohérence externe. Toutefois, il convient d'apporter une certaine nuance, étant donné que la nature multithématique et diversifiée du programme pour le marché unique peut accroître la complexité de la coordination globale du programme, ce qui pourrait avoir une incidence sur la cohérence des activités.

Le **pilier 1** fait preuve de cohérence, aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe. Ses activités sont alignées les unes sur les autres dans la poursuite des objectifs énoncés dans le règlement relatif au programme pour le marché unique et correspondent aux stratégies et priorités globales de la Commission. Toutefois, la consolidation des activités au sein du pilier n'a pas donné lieu aux synergies ou actions conjointes attendues d'un instrument financier intégré.

Le **pilier 2** présente une cohérence interne et externe grâce à l'amélioration des synergies et de la coopération entre les actions phares, comme les bureaux d'assistance Droits de la propriété intellectuelle. Néanmoins, les actions plus modestes ou moins continues ont des liens plus ténus avec d'autres activités. Si les parties prenantes reconnaissent la complexité de la coordination au sein de la structure multithématique du programme pour le marché unique, le pilier bénéficie d'une portée plus large et d'un positionnement plus fort du programme. Les exemples de synergies avec d'autres piliers du programme pour le marché unique et programmes de l'UE (tels qu'Horizon Europe et des initiatives nationales et régionales) montrent comment le pilier est aligné sur des cadres d'appui plus larges, en particulier l'EEN, et les complète.

Le **pilier 3** démontre la cohérence interne et externe; la fusion de lignes budgétaires pour la normalisation européenne et l'information financière n'a pas entraîné d'incohérences. La nature spécifique de ses activités réduit au minimum le risque de chevauchement ou de conflit, tant au sein du pilier lui-même qu'avec d'autres piliers. Le soutien opérationnel du programme pour le marché unique à la normalisation s'aligne parfaitement sur les financements spécifiques aux projets provenant de programmes tels qu'Horizon Europe et LIFE. Cela renforce les synergies et fait progresser les priorités de l'UE, telles que le pacte vert pour l'Europe et la transition numérique. Le nouveau mandat de l'EFRAG consistant à élaborer des ESRS comble une lacune importante dans l'information en matière de durabilité. En outre, une attention particulière est accordée à l'interopérabilité avec les normes mondiales afin d'assurer la cohérence avec les cadres internationaux.

Le **pilier 4** présente une forte cohérence interne et externe, puisque ses activités sont alignées sur les objectifs du règlement relatif au programme pour le marché unique et complètent des initiatives plus larges de l'UE, telles que le nouvel agenda du consommateur. Les travaux des bénéficiaires, dont le BEUC, Better Finance et Finance Watch, reflètent une approche collaborative, qui aborde à la fois les préoccupations générales des consommateurs et les questions relatives aux services financiers. En outre, le pilier complète d'autres piliers du programme pour le marché unique, tels que le pilier 1 sur la surveillance du marché et le pilier 3 sur la fixation de normes. Le pilier complète également le programme Horizon Europe et le programme pour une Europe numérique, ce qui permet de garantir l'alignement sur les principales priorités de l'UE en matière de durabilité, de numérisation et de protection des consommateurs.

Le **pilier 5** démontre une forte cohérence interne dans ses composantes relatives à la sécurité alimentaire, les domaines de la santé animale et végétale se complétant mutuellement pour garantir la sécurité tout au long de la chaîne alimentaire. Sur le plan externe, il est bien aligné sur les priorités de l'UE, notamment le pacte vert pour l'Europe, la stratégie «De la ferme à la table» et les mesures de la politique agricole commune (PAC) au moyen d'initiatives telles que la réduction du gaspillage alimentaire, la réduction au minimum de l'utilisation des pesticides et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Le pilier complète clairement d'autres programmes, en particulier Horizon Europe et EU4Health: chaque programme est axé sur des aspects distincts mais coordonnés de l'agriculture durable, de l'atténuation de la résistance aux antimicrobiens et de la durabilité environnementale. Les effets sont ainsi maximisés et la duplication des efforts est évitée.

Les objectifs et les activités du **pilier 6** témoignent d'une forte cohérence interne et externe, étayée par des cadres juridiques garantissant la cohérence et la comparabilité des statistiques entre les États membres. La cohérence est assurée grâce aux cadres juridiques, aux organes de gouvernance et à l'alignement sur les stratégies de l'UE. La collaboration avec la Banque centrale européenne et les organisations internationales améliore l'efficacité et la cohérence avec les normes mondiales.

3.4. Valeur ajoutée de l'Union européenne

Le programme pour le marché unique génère une **valeur ajoutée** que le financement à l'échelon national n'aurait pas pu apporter. Les activités financées permettent à la Commission de remplir ses obligations juridiques en ce qui concerne les questions relevant de sa compétence. Une action à l'échelon de l'UE est également nécessaire en raison de la nature des défis et des besoins liés au fonctionnement du marché unique. Ainsi, le programme pour le marché unique apporte des avantages transfrontières et permet de

réaliser des économies d'échelle qu'une action à l'échelon national ne pourrait pas égaler, ce qui souligne sa valeur ajoutée.

Le **pilier 1** apporte une valeur ajoutée à l'UE en permettant à la Commission de s'acquitter de ses responsabilités juridiques, qui ne peuvent être déléguées aux États membres, et en réalisant des économies d'échelle. Le soutien apporté par le programme aux services transfrontières, tels que la coordination entre les autorités nationales, l'application du droit de l'UE et les outils informatiques partagés, procure des avantages qui ne peuvent pas être reproduits à l'échelon national. Ces activités sont essentielles pour approfondir le marché unique, stimuler la compétitivité et garantir l'élaboration et le suivi efficaces de la législation et des politiques de l'UE. En outre, l'évaluation souligne qu'en l'absence de financement au titre du programme pour le marché unique, d'autres sources de financement de l'UE seraient nécessaires pour satisfaire à ces obligations.

Le **pilier 2** apporte une valeur ajoutée significative à l'UE car il permet d'encourager la coopération transfrontière, de favoriser l'apprentissage mutuel et de fournir des évaluations comparatives et des orientations en matière de politique des PME, ce que les programmes nationaux ne sont pas en mesure de faire. Les consultations des parties prenantes ont systématiquement confirmé la valeur unique des initiatives prises à l'échelon de l'UE pour harmoniser la réglementation et les cadres du marché unique. Pour remédier à la participation inégale aux appels et aux projets, les efforts de promotion et les exigences relatives aux consortiums ciblent désormais les pays sous-représentés, ce qui garantit une plus grande inclusivité et une valeur ajoutée durable pour l'UE.

Le **pilier 3** apporte une grande valeur ajoutée à l'UE en garantissant un soutien durable aux organisations visées à l'annexe III (organisations représentant les PME, les consommateurs, les intérêts environnementaux et sociaux dans la normalisation européenne³), qui dépendent du financement du programme pour le marché unique pour rester actives et inclusives dans le processus de normalisation. En l'absence de financement de l'UE, il existe un risque de renationalisation, qui pourrait affaiblir la voix unifiée de l'UE dans les enceintes économiques et financières internationales et réduire la cohérence et l'efficacité. L'action de l'UE est essentielle pour la supervision et la coordination, l'alignement des efforts de normalisation sur la législation et les intérêts publics de l'UE, la prévention de la fragmentation du marché et la garantie de normes applicables de qualité.

Le **pilier 4** apporte une valeur ajoutée significative à l'UE car il permet de financer des études et des collectes de données sur les questions de consommation, ce qui permet aux décideurs politiques de traiter les risques émergents, de comparer les performances des États membres et d'élaborer des mesures d'exécution coordonnées. Le programme pour le marché unique soutient la défense des consommateurs à l'échelon de l'UE et permet de garantir une représentation dans des domaines tels que les services financiers qui ne seraient pas suffisamment pris en compte à l'échelon national. En outre, la coopération avec les organisations internationales et les pays tiers renforce la portée et les effets de la politique des consommateurs de l'UE, qui repose sur des actions coordonnées et fondées sur les données pour relever les défis transfrontières et promouvoir efficacement les intérêts des consommateurs.

Les actions du **pilier 5** ont une incidence positive sur la protection de la santé humaine, animale et végétale: elles donnent aux citoyens les moyens d'agir grâce à la sensibilisation des consommateurs et au partage des connaissances et assurent une plus grande durabilité

³ [Règlement relatif à la normalisation - 1025/2012 - FR - EUR-Lex.](#)

des systèmes alimentaires. Le pilier apporte une importante valeur ajoutée à l'UE car il permet de mener des actions coordonnées dans le domaine de la santé animale et végétale que les États membres ne pourraient pas réaliser seuls ou qu'ils auraient du mal à financer. Le financement du programme pour le marché unique permet de soutenir des mesures et programmes vétérinaires et phytosanitaires d'urgence, les banques de vaccins (qui sont essentielles pour lutter contre les maladies animales et les organismes nuisibles pour les végétaux susceptibles de traverser les frontières) ainsi que des outils essentiels tels que les laboratoires de référence de l'UE et les formations du programme «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres». Ces efforts contribuent grandement à améliorer les capacités de contrôle officiel des États membres, à harmoniser l'application de la législation et à garantir une approche cohérente nécessaire au bon fonctionnement du marché unique.

Le **pilier 6** apporte une forte valeur ajoutée aux données de l'UE grâce à leur impartialité, à leur fiabilité et à leur comparabilité harmonisée entre les États membres. Le cadre centralisé et les progrès méthodologiques ont considérablement amélioré la qualité et l'actualité des données, ce qui a permis une prise de décision éclairée. Des initiatives telles que le tableau de bord statistique de la reprise en Europe montrent qu'elles peuvent être adaptées aux besoins émergents, tandis que les subventions et les efforts de collaboration renforcent les capacités des États membres. Les parties prenantes sont unanimes quant à l'importance du rôle du PSE dans la fourniture de statistiques unifiées et normalisées. Ces statistiques sont essentielles à l'élaboration des politiques et ne pourraient pas être réalisées par les États membres seuls. L'alignement d'Eurostat sur les normes mondiales souligne d'autant plus l'importance de ses activités.

3.5. Pertinence

Les objectifs du programme pour le marché unique et les activités mises en œuvre dans le cadre de tous ses piliers restent **pertinents** par rapport aux besoins du marché unique et démontrent un certain degré d'adaptation pour faire face aux défis émergents et imprévus (comme la COVID-19 ou la guerre en Ukraine), même avec un budget relativement modeste défini sans anticiper la pression inflationniste ni ces événements au cours de la mise en œuvre du programme. Le programme est d'autant plus pertinent si l'on tient compte des nouveaux défis politiques qui se reflètent dans les nouvelles orientations politiques⁴ et dans les rapports récents d'Enrico Letta et de Mario Draghi⁵. Toutefois, le budget modeste du programme et la nécessité d'améliorer la visibilité et la communication concernant certaines activités suggèrent des pistes d'amélioration afin de garantir qu'il reste adapté aux besoins des citoyens, des entreprises et aux défis politiques de l'UE en général.

Le **pilier 1** reste très pertinent car il soutient l'application de la législation de l'UE, les règles de concurrence, les systèmes informatiques et les groupes de coordination qui sont alignés sur les stratégies et les priorités de la Commission. Ce pilier devrait encore gagner en pertinence et favoriser la croissance, les investissements et l'achèvement du marché unique, y compris la création d'une union européenne de l'épargne et des investissements dans le cadre des orientations politiques 2024-2029.

Les objectifs et les actions du **pilier 2** sont très pertinents. Ils sont étroitement alignés sur les stratégies et priorités de l'UE et sur les programmes de travail élaborés sur la base de

⁴ [Orientations politiques pour la Commission européenne 2024-2029](#).

⁵ [La compétitivité de l'UE: perspectives d'avenir – Commission européenne](#) («rapport Draghi»). [Enrico Letta](#) – [Bien plus qu'un marché \(avril 2024\)](#) («rapport Letta»).

consultations approfondies des parties prenantes afin de veiller à ce qu'ils répondent à l'évolution des besoins des PME et du marché unique. Toutefois, des améliorations pourraient être apportées en reliant explicitement les actions aux objectifs des programmes de travail et en évitant que les bénéficiaires aient à répondre à un trop grand nombre de demandes.

Le **pilier 3** reste pertinent car il est bien adapté aux besoins du marché. Il permet de soutenir la libre circulation des capitaux au sein du marché unique, de stimuler la compétitivité des entreprises de l'UE sur les marchés mondiaux des capitaux et de garantir que les intérêts de l'UE sont représentés dans le processus de normalisation. Les activités, telles que l'élaboration par l'EFRAG de normes d'information en matière de durabilité dans le cadre de la CSRD, sont essentielles pour mettre en œuvre la législation de l'Union, influencer la normalisation mondiale et tenir compte de l'importance croissante de la publication d'informations en matière de durabilité.

Le **pilier 4** reste très pertinent puisqu'il permet de couvrir la protection des consommateurs et les services financiers au moyen d'activités alignées sur le nouvel agenda du consommateur et les priorités de l'UE. Des initiatives, telles que Consumer PRO, les subventions destinées aux modes alternatifs de règlement des conflits et les outils informatiques, comme Safety Gate et les collecteurs de surveillance en ligne, soutiennent efficacement les autorités chargées de faire appliquer la législation, donnent aux consommateurs les moyens d'agir et garantissent la sécurité des produits. Les bénéficiaires de Better Finance et de Finance Watch jouent un rôle crucial dans la représentation des consommateurs de services financiers. Leur expertise devrait gagner en importance, parallèlement aux efforts déployés par l'UE en faveur de l'union européenne de l'épargne et des investissements ainsi que de la culture financière, même si une plus grande visibilité et des ressources accrues pourraient être nécessaires à l'avenir.

Le **pilier 5** contribue à renforcer le marché unique et à le rendre plus cohérent et répond parfaitement à l'évolution des besoins de la chaîne alimentaire de l'UE. Le pilier est axé sur des questions clés telles que les maladies émergentes, la résistance aux antimicrobiens, la sécurité alimentaire et les pratiques durables. Les mesures d'urgence cofinancées pour les maladies animales et végétales ont contribué à alléger la charge pesant sur les agriculteurs. Les activités axées sur la surveillance, les inspections de laboratoire et la production alimentaire durable s'alignent sur des politiques plus larges de l'UE, telles que le pacte vert pour l'Europe et la stratégie «De la ferme à la table», ce qui garantit le maintien de leur pertinence pour relever les défis en matière de santé publique et de durabilité.

Le **pilier 6** reste très pertinent. Il s'aligne étroitement sur les besoins du SSE et des autres parties prenantes et tient compte de l'évolution des priorités stratégiques et des exigences en matière de données. Alors que le SSE a fait preuve d'adaptabilité, en particulier lors de crises telles que la COVID-19 et la guerre en Ukraine, les lacunes en matière de granularité des données régionales, d'actualité et d'intégration de nouvelles sources de données mettent en évidence la nécessité de poursuivre l'innovation et les améliorations pour répondre aux nouvelles demandes politiques.

3.6. Flexibilité

Le programme pour le marché unique a partiellement apporté les avantages escomptés d'un programme intégré. Le potentiel de **flexibilité** du programme pour le marché unique a donné résultats positifs, mais son plein potentiel reste inexploité. Les virements

budgétaires ont porté sur des montants relativement faibles et ont eu lieu entre des lignes budgétaires gérées par le même service de la Commission.

3.7. Simplification

Bien que certains éléments probants ressortent de l'évaluation intermédiaire, la **simplification** globale au niveau du programme n'atteint pas le niveau escompté. La base juridique unique du programme a permis une certaine simplification: la Commission n'a eu à préparer qu'une seule proposition et le Parlement et le Conseil n'ont eu à adopter qu'un seul règlement. Toutefois, les autres preuves de simplification sont limitées, étant donné que de nombreux comités et programmes de travail sont encore nécessaires pour couvrir les différents domaines d'action.

3.8. Synergies

Les **synergies** attendues de la consolidation des activités en un instrument financier unique ne se sont pas pleinement concrétisées, malgré la coopération entre les différents domaines d'action, ce qui sous-tend une bonne collaboration entre les services de la Commission. Des activités conjointes ont été menées dans le cadre de plusieurs piliers et d'autres pourraient voir le jour.

4. RECOMMANDATIONS

Malgré les conclusions globalement positives à mi-parcours de la mise en œuvre, des améliorations sont possibles. Compte tenu du budget limité du programme et de son calendrier de programmation fixe, il est difficile d'intégrer de nouvelles priorités stratégiques sans augmentation substantielle du budget. Une inflation plus élevée que prévu a notamment réduit le nombre et la portée des actions qui pourraient être menées.

Le **potentiel de flexibilité, de synergies et de simplification** devrait être davantage exploité afin de tirer le meilleur parti de la conception unique du programme pour le marché unique. Les services de la Commission responsables de chaque pilier du programme pour le marché unique pourraient étudier la possibilité de lancer davantage d'actions conjointes, telles que des formations entre piliers, des activités d'achat partagées, des achats communs de bases de données, des études conjointes, des enquêtes Eurobaromètre, des contrats-cadres et des projets informatiques partagés. Il convient d'envisager une simplification en ce qui concerne l'outil eGrants.

La **collecte des données** relatives à la réalisation des indicateurs pourrait être rationalisée. Une collecte plus systématique des données dans le cadre de tous les piliers permettrait de contribuer davantage à l'évaluation de la mise en œuvre du programme. Elle permettrait à la Commission d'adopter des mesures correctives pour garantir que les activités contribuent de manière efficace et efficiente à la réalisation des objectifs et qu'elles restent pertinentes et cohérentes dans le cadre du programme pour le marché unique et au regard des priorités plus larges de l'UE.

Certains indicateurs du **cadre de suivi et d'évaluation** pourraient être mis à jour et affinés afin d'être mieux adaptés au programme pour le marché unique et de refléter davantage les performances du programme. Cela permettrait également d'améliorer la collecte des données, d'aligner le cadre plus étroitement sur la logique d'intervention et, en fin de compte, d'améliorer l'évaluation de la mise en œuvre du programme, en particulier lors de l'évaluation finale.

Pilier 1: une collecte plus fréquente de retours d'information, le cas échéant, auprès des utilisateurs de services tels que Your Europe - Conseil et le guide de la taxinomie de l'UE permettrait d'améliorer le suivi de la satisfaction des utilisateurs et de la fourniture de services⁶. L'introduction d'un système de déclaration unifié pour toutes les lignes budgétaires permettrait de rationaliser le suivi des activités, des réalisations et des résultats. Cela pourrait révéler des possibilités de synergies dans des domaines tels que la passation conjointe de marchés, la formation et la coordination de l'application de la législation dans plusieurs domaines.

Pilier 2: le suivi systématique des indicateurs de réalisation et de résultat dans les rapports de projets permettrait de recenser toutes les PME bénéficiant d'un soutien au titre du programme pour le marché unique. L'établissement d'un lien explicite entre ces indicateurs et les objectifs spécifiques apporterait davantage de clarté sur les effets du programme. Les indicateurs de résultat pourraient être améliorés en établissant un lien entre la satisfaction des PME et le soutien reçu et les mesures de suivi qu'elles prennent. Une enquête harmonisée devrait permettre de recueillir des données sur les effets, par exemple, sur la croissance, la numérisation et l'internationalisation.

Pilier 3: la mise en place de mécanismes de suivi et de retour d'information plus clairs en ce qui concerne la participation aux processus de normalisation permettrait de mieux comprendre comment le financement de l'UE (en particulier des organisations visées à l'annexe III) influe sur la participation des parties prenantes. Certaines organisations financées pour soutenir l'élaboration de normes d'information financière et non financière seraient fortement fragilisées si elles ne recevaient aucun financement, et cela mettrait en péril leur capacité à poursuivre leurs activités qui sont essentielles à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE. Il est également nécessaire d'accroître la base de financement de ces organisations.

Pilier 4: l'expérience tirée du programme a montré que, si des indicateurs doivent être mis en place pour mesurer les réalisations quantitatives des bénéficiaires, il est difficile de mesurer la qualité ou les effets des activités à l'aide d'indicateurs quantitatifs. Certains bénéficiaires ont également rencontré des difficultés financières en raison de la hausse de l'inflation, qui n'était pas couverte par les montants figurant dans la conception initiale du programme pour le marché unique. La conformité et la sécurité des produits seraient améliorées si l'on disposait d'un plus grand nombre d'agents de surveillance du marché, d'une meilleure coopération avec les autorités douanières, d'une diffusion plus rapide des résultats de la recherche et d'appels à financement plus fréquents. Les différences de ressources entre les participants peuvent avoir eu une incidence sur le niveau de réalisation de ces actions, en particulier lorsqu'un financement de contrepartie était nécessaire.

Pilier 5: l'amélioration du cadre de suivi du programme au moyen de la définition d'indicateurs permettrait de mieux mesurer l'efficacité et l'efficience des activités financées, par exemple pour suivre les progrès et les effets des activités des centres de référence de l'Union européenne sur le bien-être animal. Cela permettrait également de mieux évaluer dans quelle mesure ces activités contribuent au bon fonctionnement du marché intérieur. L'accès à une réserve d'aide d'urgence est nécessaire pour garantir la mise en œuvre efficace des mesures et programmes vétérinaires et phytosanitaires d'urgence.

⁶ Your Europe comprend un mécanisme de retour d'information et mène une enquête annuelle auprès des utilisateurs.

Pilier 6: il convient de continuer à investir dans les nouvelles technologies et les sources de données innovantes. Il est également indispensable d'améliorer la capacité d'adaptation aux évolutions technologiques rapides. En outre, des efforts continus sont nécessaires pour améliorer le respect des délais, réduire les retards de publication et consolider les initiatives de renforcement des capacités au sein des États membres. Il est impératif de donner la priorité aux résultats statistiques et de poursuivre la coordination avec d'autres organes de l'UE afin de répondre efficacement aux besoins les plus importants et à fort impact en matière de données. Pour ce faire, il convient de mettre au point des mécanismes plus solides pour renforcer la participation des utilisateurs et mieux comprendre leurs besoins et leurs priorités, y compris un retour d'information plus rapide et inclusif. Il est primordial de continuer à délimiter le pilier relatif aux statistiques européennes, y compris ses activités et son budget, dans le cadre de la future architecture du cadre financier pluriannuel, afin de souligner son caractère indépendant et impartial.